

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



PRÉFET DU CHER

Bourges, le 11 décembre 2017

OUVERTURE DES SALONS DE COIFFURE ET INSTITUTS DE BEAUTÉ LES DIMANCHES 24 ET 31 DÉCEMBRE 2017 DANS LE DÉPARTEMENT DU CHER

Par arrêté préfectoral du 5 décembre 2017, les exploitants des salons de coiffure et instituts de beauté du département du Cher sont autorisés exceptionnellement à ouvrir leur établissement les dimanches 24 et 31 décembre 2017.

Les exploitants des salons de coiffure et instituts de beauté du département du Cher qui le souhaitent sont donc autorisés à faire travailler leur personnel salarié ces deux dimanches dans le respect des dispositions réglementaires mentionnées dans l'arrêté précité.

La Préfète,
Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général

Thibault DELOYE

Contacts presse :

Bureau de la représentation de l'État et de la communication : 02 48 67 34 36 - pref-communication@cher.gouv.fr

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - www.cher.gouv.fr



[@Prefet18](https://twitter.com/Prefet18)



Préfet du Cher